

## Compte rendu de la réunion du 17 juin 2022

### Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Eric MASSÉ, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Dominique CHARTIER, Christine DELATOUR, Nicolas LESCUREUX, Michel SZELAG

### Membres absents

Olivier MARIVAN et Christian GARRET

Céline PARIGOT (représentante du comité directeur) est excusée

---

Suite à 3 absences non justifiées d'Olivier MARIVAN, son exclusion de la commission sera soumise à l'approbation des membres du comité directeur, en application de l'article 25 du règlement intérieur qui stipule que « après 3 absences non justifiées, consécutives ou non, tout membre d'une Commission Technique sera démissionné »

---

## Point sur le championnat et la Coupe

### Ajout à apporter au compte-rendu du 27/05/22

#### ➤ 17ème journée de championnat du 22/05/22

- retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4) pour les équipes qui ont déclaré forfait, déclaré ou non, lors des 2 dernières journées de championnat : Gron Véron, Neuvy-Sautour, Appoigny et Saint-Martin FMC 1

### Journée de rattrapage du 29/05/22

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €) | Malay-le-Grand (feuillet bleu)                                                                                                                                                                                   |
| Licence sans photo (amende de 5 €)                        | Nicolas RAULIN et Théo MUIN (Venoy)                                                                                                                                                                              |
| Forfait déclaré (amende de 10 €)                          | <u>Vieille Garde Auxerre</u><br>score match Rosoy 2 / Vieille Garde Auxerre : 3-0 et 0 pt pour Vieille Garde Auxerre qui devra verser une indemnité kilométrique de 43,74 € à Rosoy 2 par le biais de la caution |

## 18ème journée de championnat du 12/06/22

|                                                               |                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Carton jaune (amende de 3 €)                                  | Matthéo VERLINDE (ACSRA ASC)<br>Tony CATOIR (FC Saint-Martin FMC 1)                                                                                                                                                            |
| Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €) | Gron Véron, ACSRA ASC, La Celle-Saint-Cyr 1, Bazoches et Venoy                                                                                                                                                                 |
| Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)     | Bazoches (feuillet bleu)<br>Escamps, St-Martin FMC 2                                                                                                                                                                           |
| Feuille de match incomplète (amende de 5 €)                   | Chemilly 2 (manque nom du responsable d'équipe)<br>La Celle-Saint-Cyr 2 (manque nom du responsable d'équipe)<br>Venoy (manque tous les numéros de maillot)<br>US Saint-Valérien (manque n° de licence du responsable d'équipe) |

## Organisation de la réunion annuelle

La réunion annuelle des clubs se tiendra le vendredi 24 juin 2022 à l'espace d'accueil et d'animation « La Confluence » (grande salle du pôle rive droite), 16-18 avenue de la Résistance à Auxerre à 19 h.

Les membres de la commission qui le pourront devront être présents dès 18 h

Sont chargés de l'émargement : Marie-Claude MOREAU et Dominique CHARTIER

Sont chargés de la restitution des cautions : Jacky HERVOUET et Eric MASSÉ

José VIÉ présentera le rapport moral, Marie-Claude MOREAU le rapport d'activité, Jacky HERVOUET le rapport financier

Raymond THILLOU fera le point sur la formation des arbitres

Eric MASSÉ énoncera les propositions de modification du règlement sportif

Christine DELATOUR présentera les candidats qui souhaitent intégrer la CTD

## Questions diverses

➤ José VIÉ remercie les membres de la commission présents aux finales nationales à 11 à Migennes pour l'aide apportée durant toute la manifestation (installation des barnums tables et chaises, accueil et vente des tickets, tenue de la buvette ...)

➤ Michel SZELAG évoque 3 sujets, à savoir :

1) achat de tenues de couleur gris-écru, couleur « passe partout », pour les arbitres qui le souhaitent. Les arbitres pourraient financer tout ou partie de cet achat, en bénéficiant d'un tarif de groupe

réponse de la commission : faire au préalable un recensement des arbitres intéressés puis Dominique CHARTIER demandera un devis auprès d'un fournisseur de sa connaissance

2) L'équipe Vieille Garde d'Auxerre, composée essentiellement par des ultras de l'AJA, rencontrera des difficultés pour jouer le dimanche matin lors de la saison à venir. Elle demande s'il sera possible de jouer en semaine, éventuellement en nocturne, au moins pour les matches à domicile

réponse de la commission : le règlement sportif permet d'avancer ou de reculer les matches, après approbation de l'équipe adverse. Il est donc conseillé au club Vieille Garde d'Auxerre d'étudier au cas par cas cette éventualité auprès de chaque équipe qu'elle rencontrera durant le championnat

3) Plusieurs députés ont proposé une loi visant à inscrire la formation obligatoire PSC1 pour les arbitres sportifs, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Il faut donc dès à présent envisager l'organisation de formations pour tous les arbitres de notre championnat.

➤ Marie-Claude MOREAU indique que le droit d'engagement pour la Coupe nationale à 11 a été fixé par l'UFOLEP Nationale à 60 €. Le formulaire d'inscription est accessible sur le site. Il va également être prochainement envoyé par mail aux clubs.

➤ Proposition de modification du règlement par la commission :

Rubrique B/2 – Réglementation générale

VIII – Trophée du fair-play

- ajout d'un alinéa : les clubs qui n'ont pas d'arbitre ni de candidat lors de la saison en cours seront exclus du fair-play

## **Communiqué de José VIÉ**

Après 17 années passées en qualité de responsable de la CTD football, José décide de quitter cette fonction, tout en demeurant membre de la commission, afin de se consacrer pleinement à ses missions de Président de l'UFOLEP de l'Yonne.

Il précise les circonstances qui l'ont conduit à devenir responsable de la commission en 2005 et nous livre son ressenti durant toutes ces années. Il tient avant tout à remercier toutes les personnes qu'il a croisées durant son mandat.

|                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Date de la prochaine réunion : réunion annuelle vendredi 24 juin 2022</b> |
|------------------------------------------------------------------------------|

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La Secrétaire  
Marie-Claude MOREAU